



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de la VILLE de
GAILLAC (Tarn)

Judi 21 Mai 2026

Date de la convocation

13 Mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice	17
Présents	12
Procurations	2
Votants	14

Présents : GAUSSERAND Patrice, AGUERRE Jean-Marc, BAAZIZ Lahcène, BERTHOUMIEUX Julien, CHAUBARD Catherine, DARMANI Corinne, GATE Loïc, HENRY-GANTOIS Delphine, MONTELS Jean-Marc, PARISI Frida, TERRAL Murielle, VIOLETTE Martine

Excusés : BONNEMAIN Jean-Michel *donne procuration à Loïc GATE*, DECLERCQ-PUYPE Dominique, MONTELS Marie *donne procuration à Jean-Marc MONTELS*, MOUSSU Anthony, VILLENEUVE Claire

N° 026 / 007

Absents :

OBJET DE DELIBERATION : Election du Vice-Président du CCAS de Gaillac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants ;

Considérant que le Conseil d'Administration doit procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) en son sein, conformément aux dispositions statutaires en vigueur ;

Considérant que le(la) Vice-Président(e) est chargé(e) d'assurer la présidence du Conseil d'Administration en cas d'absence ou d'empêchement du(de la) Président(e) ;

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à présenter leur candidature.

Candidature(s) déclarée(s) :

- Madame Martine VIOLETTE

Il est procédé au vote au scrutin secret, le scrutin secret étant obligatoire pour ce type d'élection.

Résultats du scrutin :

Madame Martine VIOLETTE **13 voix**
Bulletins blancs / nuls **1**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

PROCLAME élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS de Gaillac :

Madame Martine VIOLETTE, ayant obtenu 13 voix sur 14 votants.

Résultats du vote

Votants	14		
Pour	Contre	Abstentions	Blancs / Nuls
13	0	0	1

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Transmis en Préfecture le 1^{er} Juin 2026

Le Président du CCAS,
Patrice GAUSSERAND